

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 29 octobre 1997

OÙ EST LA LOI PROVINCIALE SUR LE TABAC ?

Montréal et Québec - Une série d'organismes provinciaux ont décidé de recourir à une annonce pleine page dans les quotidiens *La Presse* et *Le Soleil*, qui sera publiée dans les éditions du jeudi 30 octobre, pour communiquer leur profonde inquiétude au premier ministre et son cabinet quant à l'inaction de son gouvernement face au problème du tabac.

Selon **Louis Gauvin, porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Depuis la baisse des taxes en 1994, le gouvernement nous promet une loi sur le tabac. Presque quatre ans plus tard, son dépôt est toujours incertain. Entretemps, il y a eu une hausse catastrophique du tabagisme chez les jeunes -- et plus de 80 000 jeunes Québécois ont commencé à fumer. Combien de temps devons-nous encore attendre ?

« Nous craignons sérieusement que le gouvernement abandonne son engagement à l'égard d'une nouvelle loi sur le tabac. Le dépôt d'une telle loi n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'actuelle session parlementaire de l'Assemblée nationale. D'ailleurs, le premier ministre a signalé son intention de ne pas présenter des projets de loi controversés.

« Si quelque chose doit susciter la controverse, c'est bien l'inaction scandaleuse du gouvernement devant la hausse du tabagisme chez les jeunes. En cinq ans, la proportion des jeunes qui fument est passée de 19 à 38 pour cent, et le problème ne fait que prendre de l'ampleur ! »

Parmi les quinze organismes provinciaux qui ont signé l'annonce, on retrouve l'*Association médicale du Québec*, la *Fédération des comités de parents de la province de Québec* et la *Fédération du sport étudiant du Québec*. Ces groupes, tout comme des centaines d'autres de toutes les régions de la province, ont depuis longtemps exprimé leur appui pour une loi provinciale aux députés de l'Assemblée nationale.

Gauvin ajoute : « L'urgence de la situation ne semble pas troubler le gouvernement, qui ne semble pas du tout pressé de légiférer sur cette question. Nous avons donc décidé d'utiliser les journaux pour nous assurer que notre message parviendra au premier ministre, au conseil des ministres et à tous les députés. Nous leur demandons de respecter leur responsabilité de législateurs et de protéger la santé des québécois.

« Depuis 1994, plus de 40 000 Québécois sont morts d'une maladie causée par le tabac, et nous n'avons toujours pas de loi provinciale. Le gouvernement se doit de protéger le public de la cause de mort évitable la plus importante de notre société, et ce, le plus tôt possible. »

-30-

NOTE AUX AFFECTATEURS :

Le mercredi 29 et le jeudi 30 octobre, les personnes suivantes seront disponibles pour des entrevues :

- Louis Gauvin, *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, par téléavertisseur : 514-361-7046
- Dr. Marcel Boulanger, président, *Conseil québécois sur le tabac et la santé* : 514-738-0528 (mercredi, au 514-528-2400, Salle Olivier-Guimont); Mario Bujold, directeur général : 514-948-5317
- François Damphousse, *Association pour les droits des non-fumeurs* : 514-843-3250
- Pour la région de Québec : Michel Beauchemin, *Coalition Chaudière-Appalaches / Québec pour la santé et contre le tabagisme* : 418-564-1056

